

### FICHE DE RESERVATION SCOLAIRES 2023

Code d'identification (à compléter par Pyrénées Hô):			
Coordonnées de Facturation :			
Sortie prévue le :	Nom de l'établissement :		
Heure d'arrivée :	Adresse :		
Heure de départ :	Ville :		
Nom du Contact :	Tel :		
	Mail :		
Prestations	Quantité	Tarifs	Total
<b>FORMULE ACCR'HÔ ( PARCOURS EN HAUTEUR + JEUX AU SOL )</b>			
<b>Maternelle</b> Accompagnants gratuits (1 gratuité pour 5 enfants de 3/5 ans) Accompagnateurs payants		13,00 €  7,00 €	
<b>Elémentaire</b> Accompagnant gratuit (1 gratuité pour 10 enfants de 6/11 ans) Accompagnateurs payants		15,00 €  15,00 €	
<b>Collège/Lycée</b> Tyrolienne Géante (Option facultative de 40 kg à 120 kg maxi) Free jump (Option à partir de 6 ans jusqu'à 100 kg) Xtrems'Hô (Option facultative de 20 kg à 100 kg) Accompagnant gratuit (1 gratuité pour 10 enfants de 12 ans et +) Accompagnateurs payants		18,00 € 6,00 € 6,00 € 6,00 €  18,00 €	
<b>FORMULE SOLÉ'HÔ ( JEUX AU SOL )</b>			
<b>Solé'Hô pour tous les âges</b> Accompagnateurs gratuits (1 gratuité pour 5 enf. de 3/5 ans et 1 gratuité pour 10 enf. de 6/11 ans) Accompagnateurs payants		7,00 €  7,00 €	
<b>PRESTATION NUIT EN FORÊT ( PRÉVOIR EN SUS LA TAXE DE SÉJOUR : 0,22 € PAR NUIT ET PAR PERSONNE MAJEURE )</b>			
<b>Pour vos grillades, prévoyez vos grilles et kit allume feu</b> Tipis accueillant 5 personnes (Hors taxe de séjour) Cabane Trappeur accueillant 4 personnes (Hors taxe de séjour) Carbets hébergement groupe (Hors taxe de séjour) Taxe de séjour (par nuit et par personne majeure)		51€/tipi 61€/cabane 10€/pers 0,22€/pers/nuite	
<b>TOTAL GENERAL :</b>			
Date:	Signature:		
Prévoir une tenue adaptée aux sports de pleine nature			

## CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

### Annulation du fait des participants :

Plus de 15 jours avant la date de l'activité : remboursement intégral.

Moins de 15 jours avant la date de l'activité ou en cas de non présentation des participants, l'acompte n'est pas remboursé.

### Annulation du fait de Pyrénées Hô :

Remboursement intégral de l'acompte.

**Modification du programme ou de date :** Si pour des raisons particulières et imprévisibles le programme prévu ne peut être réalisé, un programme de remplacement sera étudié et décidé en accord avec le responsable du groupe.

Prenez connaissance du règlement intérieur sur le site Internet de Pyrénées-Hô :

[www.pyrenees-ho.com](http://www.pyrenees-ho.com)

## FONCTIONNEMENT DES ACTIVITÉS POUR GROUPES DE MINEURS

La prestation inclut :

- L'accueil du groupe par un opérateur PAH (parcours acrobatique en hauteur) et la présentation de l'organisation des activités,
- La mise à disposition d'un local de rangement non surveillé, ainsi que des espaces couverts ou en plein air, pour pique-niquer,
- Une demi-journée d'activité PAH comprenant au minimum 2 heures de PAH, parcours test compris, incluant l'équipement, le briefing et la surveillance des PAH par les opérateurs du parc,
- Une demi-journée d'activité Grands Jeux au sol incluant les fiches/supports de jeux pour une pratique autonome.

### Accueil d'un groupe dans l'enceinte du parc :

Le responsable du groupe se présente à l'accueil,

- Tous les accompagnants du groupe sont identifiés par un bracelet,
- Les sacs (affaires, pique-nique etc ...) sont rangés dans un chalet prévu à cet effet. Prévoir de regrouper les objets de valeur dans un sac gardé par un accompagnant ou déposé dans un casier à l'accueil,
- Le groupe se rend à la casita pour démarrer les activités,
- Selon le nombre, des sous-groupes sont constitués,
- L'opérateur PAH référant organise la rotation du groupe sur les différentes activités au sol et en hauteur,
- Il est interdit de démarrer une activité sans aller voir l'opérateur PAH,
- Suivant l'organisation prévue par l'opérateur référant, les groupes font les PAH soit le matin, soit l'après-midi en alternance avec les Grands Jeux au sol.

Les enfants restent impérativement en groupe, avec et sous la responsabilité de leurs accompagnants.

Le parc est très attaché au bien-être de tous et pour cela demande aux animateurs de veiller à ce que les téléphones portables soient en mode silencieux et que les jeunes aient un vocabulaire correct.

**La direction décline toute responsabilité en cas de perte et de vol dans l'enceinte du Parc et du parking.**

Le parc Pyrénées Hô ne peut être tenu responsable en cas de non-respect des consignes de sécurité par les personnes pratiquant l'activité.

## REGLEMENT INTERIEUR ESPACE «NUIT EN FORÊT».

Il s'agit d'hébergement de courte durée dans la forêt, sans eau ni électricité.

La zone est divisée en plusieurs espaces :

- Tipis avec un feu de camp au milieu,
- Carbets avec un feu de camp,
- Cabane avec un feu de camp,
- Espace abri couvert avec des tables, des bancs et un feu de camp,
- Sanitaires secs à lombric compostage.

### Conditions d'accès :

La formule « nuit en forêt » est réservée aux clients du parc Pyrénées-Hô.

Une journée d'activité doit être obligatoirement accolée à cette formule.

Avoir pris connaissance du présent règlement.

Pyrénées Hô n'étant pas un centre d'hébergement, la direction se réserve le droit de limiter les nuitées.

Les animaux de compagnie sont interdits.

### Sont inclus dans la prestation :

La mise à disposition d'un hébergement équipé d'un matelas,  
L'utilisation des espaces communs (feu de camp, abri couvert et sanitaires secs),  
L'utilisation de l'espace douche ouvert de 18h à 10h30 (près de l'accueil, en partie basse du site),  
L'accès à un parking privé à l'intérieur du parc, pour la nuit de 18h à 10h,  
L'acheminement des bagages vers l'espace « nuit en forêts » par un véhicule tout terrain (sous réserve de l'heure d'arrivée).

### Ne sont pas inclus :

Votre couchage (oreiller, sac de couchage),  
De l'éclairage (frontale, torche...),  
Un kit d'allumage pour le feu de camp, bois à disposition,  
Vos repas et boisson (attention, pas d'eau sur la zone).

### Horaires d'arrivée :

**17h00** : hors juillet et août

**18h00** : en juillet et août

A votre d'arrivée, rendez-vous à l'accueil. Un membre de l'équipe Pyrénées Hô se tiendra à votre disposition pour :

Vous informer du règlement,  
Vous expliquer en détail le fonctionnement,  
Organiser l'acheminement de vos affaires vers l'espace « nuits en forêt ».

La Direction demande à tous ses clients **d'adopter** un comportement respectueux et responsable dans l'enceinte du parc entre 18h et 10h afin que tous apprécient pleinement ce moment de convivialité.

### Les consignes à respecter :

1. Feu de camp dans les espaces prévus,
2. Interdiction de fumer dans les hébergements,
3. **Prendre connaissance des panneaux spécifiques à l'utilisation de chaque espace**
4. Respecter le matériel (toiles des matelas, tipis etc.),
5. **Respecter l'environnement naturel en ramassant tous les déchets, même les plus petits** au fur et à mesure (morceaux de papier aluminium, emballage des bonbons, mégots etc.),
6. Respecter les voisins de camp (éviter les nuisances sonores),
7. **Surveiller les enfants afin qu'ils ne partent pas sur les chemins** ou dans la forêt.

### Sécurité et dégradations

Une liste du personnel médical de garde est affichée dans les sanitaires et devant la cabane de Trappeur.

**Des extincteurs sont placés sur chaque espace d'hébergement.**

**Attention**, toute utilisation non justifiée des extincteurs vous sera facturé environ 250 € (frais de déplacement du technicien + remplissage).

Lors de l'état des lieux sortant toute dégradation (sur le site et l'hébergement) sera facturée en plus de la prestation.

La direction décline toute responsabilité **d'accident** ou **d'incident** en cas **d'utilisation** des jeux hors horaires **d'ouverture du Parc.**

### Horaires de départ de l'espace « Nuits en forêt » :

**9h00/9h15** : Petits déjeuners servis en terrasse à la buvette

**9h45/10h** : Réacheminement des bagages vers les véhicules,

**9h45 /10h**: Les véhicules doivent être retirés du parking privé.

Pour les groupes : la vaisselle jetable est souhaitable, l'espace « Nuits en forêt » n'ayant pas d'eau.